



**PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE:
NON À LA "MAISON D'ÉDUCATION PAULINE MARIE JARICOT"**

Nos organisations ont approuvé la plus vive inquiétude la confirmation de l'ouverture de collège-lycée privé hors contrat dénommé "la maison d'éducation Pauline Marie Jaricot" sur la commune de Châtillon sur Chalaronne. Alors que la préfecture de l'Ain en avait interdit l'ouverture la semaine dernière, nous venons d'apprendre que le Tribunal administratif de Lyon a accordé gain de cause au recours déposé par l'établissement. Cet établissement secondaire réservé aux jeunes filles est symptomatique de l'intérêt des milieux les plus réactionnaires, catholiques intégristes, et d'extrême droite pour l'enseignement.

Au-delà de l'uniforme conforme à des normes de genre d'un autre âge, ou de méthodes pédagogiques sentant la naphtaline déjà dénoncées, le flou entourant les objectifs pédagogiques de l'établissement est alarmant : que cache en effet l'ambition pédagogique affichée de « formation intégrale des jeunes filles », que le Projet éducatif doit conduire « à développer des vertus » ? Si ces mots-clefs renvoient confusément à une doctrine éducative catholique, ils ne suffisent pas à définir un projet pédagogique sérieux et pourraient aussi bien être le paravent des pires dérives sectaires. L'établissement dit accompagner « chaque jeune fille [...] dans son perfectionnement ». De quel « perfectionnement » s'agit-il ? De même, quel objectif politique sous-tend les « travaux de devoir de mémoire » par lesquels « la jeune fille se sent concernée et apprend à révéler ses ancêtres » ? De quels « ancêtres » s'agit-il ?

Un des fondateurs de l'établissement est par le passé intervenu dans le cadre d'événements organisés par l'association Civitas, dissoute par décret du 4 octobre 2023, au motif, notamment, qu'elle appelait à entrer en « guerre » contre la République afin de rétablir une monarchie, et incitait à recourir à la force pour y parvenir ; que pour cette association, les Droits de l'Homme n'étaient pas autre chose que « des outils de destruction de la civilisation chrétienne ». L'association organisait des rassemblements en hommage ou en soutien à des personnalités emblématiques de la collaboration ou les présentait comme des références idéologiques, telles que Charles Maurras, régulièrement cité, ou Robert Brasillach, présenté comme un héros, comme la victime d'« un délit d'opinion » et « un poète immolé », « victime de l'épuration Gaullo-communiste ». L'association Civitas promouvait une idéologie consistant à hiérarchiser les

Protection de l'enfance et de la jeunesse : non à la "Maison d'éducation Pauline Marie Jaricot"

vendredi 27 septembre 2024, par [CGT educ'action](#)

Nos organisations ont appris avec la plus vive inquiétude la confirmation de l'ouverture du collège-lycée privé hors contrat dénommé « la maison d'éducation Pauline Marie Jaricot » sur la commune de Châtillon sur Chalaronne. Alors que la préfecture de l'Ain en avait interdit l'ouverture la semaine dernière, nous venons d'apprendre que le Tribunal administratif de Lyon a accordé gain de cause au recours déposé par l'établissement. Cet établissement secondaire réservé aux jeunes filles est symptomatique de l'intérêt des milieux les plus réactionnaires, catholiques intégristes, et d'extrême droite pour l'enseignement.

Au-delà de l'uniforme conforme à des normes de genre d'un autre âge, ou de méthodes pédagogiques sentant la naphtaline déjà dénoncées, le flou entourant les objectifs pédagogiques de l'établissement est alarmant : que cache en effet l'ambition pédagogique affichée de « formation intégrale des jeunes filles », que le Projet éducatif doit conduire « à développer des vertus » ? Si ces mots-clefs renvoient confusément à une doctrine éducative catholique, ils ne suffisent pas à définir un projet pédagogique sérieux et pourraient aussi bien être le paravent des pires dérives sectaires. L'établissement dit accompagner « chaque jeune fille [...] dans son perfectionnement ». De quel « perfectionnement » s'agit-il ? De même, quel objectif politique sous-tend les « travaux de devoir de mémoire » par lesquels « la jeune fille se sent concernée et apprend à révéler ses ancêtres » ? De quels « ancêtres » s'agit-il ?

Un des fondateurs de l'établissement est par le passé intervenu dans le cadre d'événements organisés par l'association Civitas, dissoute par décret du 4 octobre 2023, au motif, notamment, qu'elle appelait à entrer en « guerre » contre la République afin de rétablir une monarchie, et incitait à recourir à la force pour y parvenir ; que pour cette association, les Droits de l'Homme n'étaient pas autre chose que « des outils de destruction de la civilisation chrétienne ». L'association organisait des rassemblements en hommage ou en soutien à des personnalités emblématiques de la collaboration ou les présentait comme des références idéologiques, telles que Charles Maurras, régulièrement cité, ou Robert Brasillach, présenté comme un héros, comme la victime d'« un délit d'opinion » et « un poète immolé », « victime de l'épuration Gaullo-communiste ». L'association Civitas promouvait une idéologie consistant à hiérarchiser les

êtres humains, l'infériorité des communautés juive et musulmane présentées comme des menaces pour la société, et ce faisant, tenait un discours ouvertement antisémite, gravement hostile aux musulmans et d'une manière générale xénophobe. Elle tenait aussi régulièrement un discours ouvertement homophobe, comparant l'homosexualité à une maladie ou une perversion de la société.

La « maison d'éducation Pauline Marie Jaricot » affiche en outre le soutien de la Fondation pour l'école, une fondation soutenant financièrement les écoles privées hors contrat, au cœur d'une enquête de la brigade financière pour des chefs notamment de faux, fraude fiscale, abus de confiance, escroquerie et blanchiment. Cette « fondation » a fait l'objet de plusieurs articles de presse explorant ses liens avec les « réseaux d'extrême droite contre-révolutionnaires - et donc antirépublicains » et l'idéologie qu'elle promeut.

Les personnalités locales impliquées dans la création ou le soutien de ce qui s'apparente surtout à un lieu d'embrigadement et de formation politique d'extrême droite, et non à un véritable établissement scolaire ou technique, sont également révélatrices. Un des députés RN du département a ainsi fait part de son soutien à l'établissement sur les réseaux sociaux.

Nos organisations, CGT Educ'action de l'Ain, Sud Education Ain, la FSU de l'Ain, toutes trois adhérentes à VISA (Vigilance Initiatives Syndicales Antifascistes), demandent au Recteur de l'Académie de Lyon de s'opposer à son ouverture dans l'intérêt de l'ordre public ou de la protection de l'enfance et de la jeunesse, comme la loi l'autorise à le faire.

Cliquez sur la vignette ci-dessous pour lire et télécharger notre communiqué intersyndical :



PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE: NON À LA "MAISON D'ÉDUCATION PAULINE MARIE JARICOT"

Nos organisations ont appris avec la plus vive inquiétude la confirmation de l'ouverture du collège-lycée privé hors contrat dénommé "la maison d'éducation Pauline Marie Jaricot" sur la commune de Châtillon sur Chalaronne. Alors que la préfecture de l'Ain en avait interdit l'ouverture la semaine dernière, nous venons d'apprendre que le Tribunal administratif de Lyon a accordé gain de cause au recours déposé par l'établissement. Cet établissement secondaire réservé aux jeunes filles est symptomatique de l'intérêt des milieux les plus réactionnaires, catholiques intégristes, et d'extrême droite pour l'enseignement.

Au-delà de l'uniforme conforme à des normes de genre d'un autre âge, ou de méthodes pédagogiques sentant la naphthaline déjà dénoncées, le flou entourant les objectifs pédagogiques de l'établissement est alarmant: que cache en effet l'ambition pédagogique affichée de "formation intégrale des jeunes filles", que le Projet éducatif doit conduire "à développer des vertus"? Si ces mots-clés renvoient confusivement à une doctrine éducative catholique, ils ne suffisent pas à définir un projet pédagogique sérieux et pourraient aussi bien être le paravent des pires dérives sectaires. L'établissement dit accompagner "chaque jeune fille [...] dans son perfectionnement". De quel "perfectionnement" s'agit-il? De même, quel objectif politique sous-tend les "travaux de devoir de mémoire" par lesquels "la jeune fille se sent concernée et apprend à révéler ses ancêtres"? De quels "ancêtres" s'agit-il?

Un des fondateurs de l'établissement est par le passé intervenu dans le cadre d'événements organisés par l'association Civitas, dissoute par décret du 4 octobre 2023(1), au motif, notamment, qu'elle appelait à entrer en "guerre" contre la République afin de rétablir une monarchie, et incitait à recourir à la force pour y parvenir; que pour cette association, les Droits de l'Homme n'étaient pas autre chose que "des outils de destruction de la civilisation chrétienne". L'association organisait des rassemblements en hommage ou en soutien à des personnalités emblématiques de la collaboration ou les présentait comme des références idéologiques, telles que Charles Maurras, régulièrement cité, ou Robert Brasillach, présenté com-